

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE  
DU 16 OCTOBRE 2025**

**MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :**

**Représentants des Habitants :**

Madame ORIA Yvette.

**Représentant des Familles :**

Monsieur BOISSAYE Daniel, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.

**Représentant des Représentants Légaux :**

Madame ROILAND Brigitte.

**Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :**

Madame MVOUIKA Ida.

**Représentant du Conseil d'Administration :**

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

**Le médecin coordonnateur :**

Docteur SCHMITT Frédéric.

**Représentante des membres de l'équipe médico-soignante :**

Madame GIRAUT Louise, Cadre Supérieur de Santé Paramédical.

**MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Monsieur GIRAUT Jean, Président du Conseil de la Vie Sociale, donne pouvoir à Monsieur BOISSAYE Daniel, Vice-Président du Conseil de la Vie Sociale.

Madame GUILLOU, Représentante des Habitants, donne pouvoir à Madame ROILAND Brigitte, Représentante Légale.

**MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :**

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHÉ, Directeur Adjoint ; Madame DEIBER, Responsable des Finances ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Madame BEAUMONT, Animatrice ; Madame GOMEZ, Animatrice (ff) ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Madame HUAULT, Diététicienne ; Madame FENECH, Psychologue ; Madame ROY, Accueil-Communication ; Docteur BOURGEAIS, Médecin-coordonnateur ; Madame DULONG, Représentante CDCA.

**MEMBRES EXCUSÉS :**

Madame CHEVRIER, Représentante des Habitants ; Madame GOUSSET, Représentante des Habitants ; Madame LOINTIER-GOLD Françoise, Représentante des Familles ; Madame TORNÉ Liliane, Association VMEH.

**HABITANTS, FAMILLES ET PROCHES PRÉSENTS :** cf. feuille d'émargement jointe au présent procès-verbal.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame DESMARES, Assistante de Direction.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2025
- 2) Questions des familles
- 3) Le Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU :
  - Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 02 octobre 2025

- 4) Projets d'Accompagnement Personnalisé :
  - Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en date du 02 octobre 2025
- 5) Axes de travail prioritaires et projets des services Animation – Restauration/Diététique – Psychologie – Ergothérapie
- 6) Renouvellement du Conseil de la Vie Sociale : élection des nouveaux membres en Novembre 2025
- 7) Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2021-2025 : Bilan des objectifs 2024
- 8) Indicateurs CPOM 2024 de la Résidence DEBROU
- 9) État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2026 (EPRD 2026) :
  - EPRD 2025 et ses annexes :
    - Annexe 1 : Cadre complet
    - Annexe 4 : Activité prévisionnelle
    - Annexe 5 : EPRD par section tarifaire
    - Annexe 6 : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérés : 165.00 ETP
  - Tarif des Prestations 2026
  - Prix de journée Hébergement Permanent et Hébergement Temporaire 2026
  - Plan d'investissements 2026
- 10) Plan de Développement des Compétences 2026
- 11) Création d'un compte Instagram pour la Résidence DEBROU
- 12) Évaluation de la qualité des prestations délivrées par la Résidence DEBROU du 11 juin 2025 au 13 juin 2025 :
  - Présentation du rapport de visite d'évaluation
- 13) Recrutement du Docteur BOURGEAIS Nadia, médecin-coordonnateur
- 14) Approche non médicamenteuse au sein de la Résidence DEBROU :
  - Présentation du planning des intervenants paramédicaux au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU au 1<sup>er</sup> septembre 2025
- 15) Vie Sociale et Animation : Journée au bord de la mer le mercredi 17 septembre 2025

La séance est ouverte à 14H35.

Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur accueillent avec plaisir les habitants, les familles et proches présents au sein du public de ce Conseil de la Vie Sociale et les remercient pour leur présence. Ils souhaitent également la bienvenue au public qui assiste à la séance en distanciel, avec l'application Zoom.



## 1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025 a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 2- QUESTIONS DES FAMILLES

Monsieur Le Vice-Président rapporte que depuis le dernier CVS du 24 juin 2025, « en respect de notre convention d'alternance mensuelle de nos réunions avec les familles avec celles spécifiques avec les psychologues, nous avons pu les réunir le 08 octobre 2025.

Monsieur Le Vice-Président rapporte que « la réunion s'est déroulée en présence de 2 familles dont les proches sont arrivés dans la Résidence depuis quelques mois, en janvier et février 2025, en unités protégées. »

Monsieur Le Vice-Président ajoute que « L'une ayant été déjà présente à notre précédente réunion, et devant quitter la séance rapidement, j'ai donc commencé par répondre aux questions personnelles, puis notées celles d'intérêt général que voici :

1- « Point sur l'étude évoquée lors du CVS d'avril sur la présence d'animaux de compagnie, en particulier lors de journées organisées par des Associations ? »

Monsieur le Directeur rappelle que, lors de la réunion du Conseil de la Vie Sociale du 10 décembre 2024, les membres ont voté à l'unanimité moins une voix leur opposition à la possibilité pour un habitant de la Résidence DEBROU d'accueillir un animal de compagnie. Il précise que, conformément au règlement de fonctionnement de la résidence et à la décision du Conseil de la Vie Sociale, les animaux de compagnie peuvent toutefois rendre visite à leurs proches autant que de besoin.

Dans le cadre des animations, Monsieur le Directeur autorise les animatrices à organiser des activités en présence d'animaux. Madame BEAUMONT confirme qu'une animation sur ce thème est prévue pour 2026.

Monsieur le Vice-Président souligne que la présence d'animaux lors des animations peut avoir un effet bénéfique sur les habitants.

2- « Problèmes du manque de personnel, en particulier dans les Unités Protégées : j'ai indiqué les réponses apportées lors du CVS d'avril dernier et renvoyé à son PV sur le site (après vérification : non disponible...). »

Monsieur le Directeur réfute les propos évoquant un manque de personnel au sein des unités protégées et invite les familles partageant ces inquiétudes à lui écrire personnellement et directement.

Monsieur Le Directeur informe qu'il a été mis en place une organisation du travail précise et adaptée aux personnes installées : Répartition des agents ; Rôle des PASA ; Hygiène des locaux, ...

Il présente ensuite l'organigramme de la Résidence DEBROU, en soulignant notamment :

- la présence d'une équipe de médecins salariés ;
- les postes infirmiers de nuit, dont seule la Résidence DEBROU dispose en Indre-et-Loire en tant qu'EHPAD ;
- la présence d'une psychologue dédiée aux unités protégées ;
- la présence d'une animatrice à temps plein dans ces unités.

De plus, tous les week-ends, un agent de l'équipe de bionettoyage assure l'hygiène des logements des deux unités protégées.

Enfin, Monsieur le Directeur annonce qu'à compter de janvier 2026, le PASA évoluera vers un PASA vespéral, afin de mieux répondre aux besoins des habitants, notamment en fin de journée. La présentation du projet « Le PASA vespéral de la Résidence DEBROU » sera proposée lors des prochaines instances de décembre 2025.

Un agent supplémentaire sera présent jusqu'à 19h00 au sein des unités de vie protégées, du lundi au vendredi.

Monsieur Le Directeur tient à remercier chaleureusement les Assistants de Soins en Gérontologie ainsi que Madame FENECH pour leur engagement et leur travail sur ce projet.

3- « Où sont stockés les vêtements qui ne sont pas dans l'armoire de la chambre (en dehors de la blanchisserie) ? Il y a parfois du surplus par rapport à ce qui est demandé dans le dossier d'entrée. »

Madame PIRO-MAHÉ informe que la Résidence DEBROU ne dispose pas de lieux de stockage pour le linge des habitants. Le seul emplacement prévu pour ranger leurs vêtements est l'armoire qui se trouve dans leur logement.

Si un habitant possède un surplus de linge, le Référent institutionnel contacte la famille pour trouver une solution.

4- « Signalisation de propos racisés sur le personnel de la part de proches et même de résidents. »

Monsieur le Directeur déclare que de tels propos sont totalement inadmissibles et inacceptables, et qu'ils ne sauraient en aucun cas refléter les valeurs ni les bonnes pratiques de la Résidence DEBROU.

Il ajoute que les personnes visées par ces propos bénéficient de tout le soutien du Directeur, du Conseil de la Vie Sociale et du Conseil d'Administration.

Monsieur le Directeur précise avoir déjà adressé des courriers en lettre recommandée avec accusé de réception aux auteurs de tels propos et indique qu'il continuera de le faire si nécessaire.

Enfin, il remercie le Conseil de la Vie Sociale pour son engagement à promouvoir et défendre les valeurs de la Résidence DEBROU.

5- « Par courrier du 10 juillet, une mise en cause des mesures anti-canicule, malgré la construction récente de la résidence :

- ✓ a- absence de climatisation dans les chambres (or certains résidents sont grabataires, ou s'y reposent après les repas) : températures à + de 31° (« preuves à l'appui »).  
b- absence de ventilateurs dans les chambres, alors que les bureaux en sont pourvus.  
c- accusation de maltraitance, et inquiétude majeure pour le futur. »

Monsieur le Directeur rappelle que la législation recommande une seule pièce rafraîchie dans les EHPAD. Il rappelle que la Résidence DEBROU dispose, elle, de neuf pièces rafraîchies : les six salles de restaurant, les deux PASA et l'espace vie sociale et animation.

Monsieur le Directeur informe que les logements des habitants ne disposeront pas de la climatisation. Cela serait un gouffre économique (coût de l'électricité et coût du gaz) et un gouffre écologique (notre planète souffre !).

Monsieur Le Directeur ajoute que comparer la ventilation mise en place auprès du personnel avec celle des habitants est une erreur.

Enfin, Monsieur le Directeur partage et rappelle les résultats des enquêtes de satisfaction à l'attention des familles, lesquels révèlent un taux de satisfaction générale supérieur à 95 %.

Pour ce qui concerne les accusations de maltraitance, Monsieur le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que l'établissement renforce son dispositif de vidéoprotection, conformément à l'autorisation individuelle délivrée par Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, valable pour une durée de cinq ans. Il précise qu'un représentant du commissariat de Tours a effectué une visite sur site ce matin, jeudi 16 octobre 2025, dans le cadre de la reconduction de cette autorisation.

Les caméras déjà installées dans les couloirs, dans les six salles de restaurant et dans les espaces communs feront désormais l'objet d'un enregistrement continu, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, portant sur l'image et le son.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- Valoriser la bientraitance et la qualité de l'accompagnement ;
- Assurer la sécurité des habitants, des familles et des professionnels ;
- Prévenir les situations à risque ;
- Lutter contre toute forme de maltraitance, intentionnelle ou non ;
- Garantir un environnement sûr et maintenir un climat de sérénité dans le cadre de vie collectif ;
- Protéger les habitants pendant leurs déplacements et les temps de repas.

Les caméras sont présentes uniquement dans les espaces collectifs et ne filment ni n'enregistrent jamais :

- Les logements privés des habitants,
- Les espaces d'intimité (sanitaires, salles de bains, etc.),
- Les zones de pause ou de repos du personnel,
- Les toilettes,
- Ni les locaux des représentants du personnel ou leur accès.

Monsieur Le Vice-Président informe avoir rappelé « l'intérêt des imprimés d'effet indésirable – que j'ai distribué aux 2 – et que par exemple le (4), devrait faire l'objet d'un signalement.

Enfin, une fois de plus, les familles, bien que connaissant leur référent institutionnel et l'ayant rencontré, ne connaissaient pas leur rôle ! »

Monsieur Le Vice-Président poursuit : « À l'issue de cette réunion, je m'interroge :

- sur la décroissance de la présence à ces réunions pourtant jugées unanimement comme très utiles – et c'est le cas également pour celles animées par les psychologues (5 personnes en mars, 3 en septembre) : mauvaises dates ? beaucoup plus d'informations données à l'admission, par le personnel, et sur internet ?
- et en même temps, l'ignorance persistante du rôle des référents institutionnels (leur nom est beaucoup mieux connu maintenant), malgré les informations données, y compris sur le site : peut-être devraient-ils mieux se présenter aux nouveaux habitants et à leurs familles – en tous cas pour certains ?
- Et enfin, sur le petit nombre de candidats des familles pour le CVS (un seul il y a 3 semaines...).

« Vos réponses nous aideront à mieux faire, car nous avons bien l'intention de continuer ! »

Monsieur le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'existence du dispositif de Référent Institutionnel en vigueur au sein de la Résidence DEBROU. Il mentionne également que deux vidéos explicatives, tournées au sein de l'établissement, sont disponibles sur le site internet : [www.debrou.fr](http://www.debrou.fr), afin de mieux faire connaître ce dispositif.

Madame Ida M, Aide-Soignante au sein de l'unité de vie « A2 – Les Œillets », présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le rôle et les missions du Référent Institutionnel. Chaque agent est Référent de 4 voire 5 habitants. Il revient alors au Référent Institutionnel de se présenter à l'habitant ainsi qu'à sa famille.

Monsieur Le Directeur précise que la liste des référents institutionnels est régulièrement actualisée, présentée lors de chaque Conseil de la Vie Sociale, et affichée dans les unités de vie de la Résidence.

Par ailleurs, Madame ROY rappelle le rôle et les missions du Référent Institutionnel, et informe qu'à chaque nouvelle admission, deux supports d'information sont remis dans le logement :

- un à destination de l'habitant,
  - un à destination de la famille,
- chacun précisant l'identité du référent institutionnel concerné.

Une nouvelle fois, Monsieur le Directeur tient à remercier très sincèrement les membres du Conseil de la Vie Sociale pour leur véritable engagement auprès des familles et des proches des habitants de la Résidence DEBROU. Il leur exprime tout son soutien afin de faire perdurer ces précieux temps d'échanges.

### 3- LE RÉFÉRENT INSTITUTIONNEL AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 02 octobre 2025

Ce point a été présenté précédemment au cours de la séance.

### 4- PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

- Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le PAP ou Projet d'Accompagnement Personnalisé est un outil de coordination visant à répondre à long terme aux besoins et attentes de la personne accueillie. Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet personnalisé. Il se décline en une programmation de prestations et d'activités individuelles ou collectives en cohérence avec les besoins et envies de l'habitant. Il permet d'inclure différents volets plus spécifiques articulés entre le volet de la vie sociale, de la vie quotidienne et du soin. Il tient compte du parcours de vie, du parcours de soins et du parcours d'accompagnement de l'habitant.

Le PAP doit être évalué ou réévalué autant que de besoin et au minimum une fois par an.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le tableau de suivi des habitants disposant d'un projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) actualisé.

Monsieur Le Directeur informe que ce point sera présenté à chaque Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur le Vice-Président souligne que plusieurs Projets d'Accompagnement Personnalisé n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation dans les délais impartis, comme le prévoit la réglementation, un Référent Institutionnel lui a même dit ne pas savoir le remplir...

Monsieur Le Directeur prend acte de la remarque de Monsieur BOISSAYE et indique le manque de professionnels qualifiés, notamment d'aides-soignants (20 !) qui participent à l'élaboration et à la réactualisation des PAP.

## 5- AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES ET PROJETS DES SERVICES ANIMATION – RESTAURATION/DIÉTÉTIQUE – PSYCHOLOGIE – ERGOTHÉRAPIE

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame BEAUMONT, Animatrice, et Madame GOMEZ, Animatrice (ff) pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service vie sociale – animation.

Madame BEAUMONT, animatrice au sein des unités de vie « Les Lys » - A1, « Les Œillets » A2, « Les Iris » - B1 et « Les Dahlias » - B2 se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et présente les animations qui ont été organisées ces dernières semaines et celles qui sont programmées au cours des semaines à venir. Elle précise que le programme des animations est affiché à l'accueil de l'établissement ainsi qu'au sein des unités de vie.

Madame GOMEZ, Assistante de Soins en Gérontologie (ASG) et animatrice (ff) au sein des unités protégées se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale et leur présente les différentes activités réalisées lors d'ateliers avec les habitants des unités protégées et des PASA. De plus, elle informe organiser une fois par mois des petits déjeuners et des goûters conviviaux au sein des unités protégées A0-Les Bleuets et B0-Les Amaryllis.

Madame BEAUMONT et Madame GOMEZ, présentent l'organisation de la journée à la mer le mercredi 17 septembre dernier.

Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur remercient le service vie sociale et animation pour l'organisation de cette journée.

Un diaporama retraçant les moments forts de cette journée est diffusé en séance.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame HUAULT, Diététicienne, pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service restauration-diététique.

Madame HUAULT présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale ses principales missions au sein de la Résidence DEBROU :

- Élaboration des menus et des régimes ;
- Élaboration des goûters enrichis ;
- Participation au suivi du projet d'accompagnement personnalisé des habitants accueillis,
- Animation d'ateliers au sein des Pôles d'Activité et de Soins Adaptés et de l'ensemble des unités de vie,

- Animation de petits déjeuners conviviaux au sein des unités protégées en collaboration avec l'animatrice,
- Animation de repas thérapeutiques, en collaboration avec l'ergothérapeute, chaque vendredi midi. Ces temps partagés permettent d'identifier certaines problématiques liées à l'accompagnement de l'habitant et de mettre en place des actions adaptées pour y remédier.

Madame HUAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la stricte application de la loi *EGALIM* au sein de la Résidence DEBROU, à savoir, notamment :

- Information concernant les marchés de fourniture de pain biologique, de viande fraîche labellisée et de fruits et légumes frais,
- Réduction du gaspillage alimentaire et tri des biodéchets en vue de leur valorisation,
- Suppression du plastique à usage unique,
- Inscription de l'origine des denrées alimentaires sur les menus.

Madame HUAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que dans le cadre de la semaine du goût qui se déroule en ce moment et jusqu'au 17 octobre prochain, les habitants de la Résidence DEBROU peuvent apprécier lors des repas des plats qui mettent à l'honneur les pays du monde.

Madame HUAULT informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale de la participation de la Résidence DEBROU à la semaine de sensibilisation à la dénutrition, courant novembre 2025.

Cette semaine a pour objectif de sensibiliser les habitants et les professionnels en les informant sur les gestes simples qui permettent de prévenir la dénutrition et en leur expliquant comment la dépister et la prendre en charge.

Madame HUAULT informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Commission des Menus s'est tenu le vendredi 10 octobre dernier. Madame HUAULT rappelle que l'ensemble des habitants ainsi que leurs familles et proches sont conviés à y participer notamment pour y exprimer leurs avis et préférences alimentaires dans le cadre de l'élaboration des menus.

Madame HUAULT ajoute qu'une séance de dégustation est systématiquement proposée à tous les habitants lors de chaque commission des menus.

**Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame FENECH pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service de psychologie ainsi que ceux du service animation.**

Madame FENECH rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le service de psychologie est organisé de la manière suivante :

- **Madame FENECH Pauline**, Psychologue des Unités Protégées A0-Les Bleuets et B0-Les Amaryllis ainsi que des PASA,
- **Madame POUSSIGUE Anne**, Psychologue au sein des unités de vie A1-Les Lys et A2-Les Œillets,
- **Madame BUIRE Océane**, Psychologue au sein des unités de vie B1-Les Iris et B2-Les Dahlias.

Madame FENECH rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale les quatre principaux axes de travail des psychologues de la Résidence DEBROU :

- 1) Axe de travail N°1 : Les Habitants de la Résidence DEBROU.
- 2) Axe de travail N°2 : Les Familles et les Proches.
- 3) Axe de travail N°3 : Les Professionnels de la Résidence DEBROU.
- 4) Axe de travail N°4 : La Résidence DEBROU.

Madame FENECH rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'institutionnalisation des groupes de formation des familles et des proches sur la maladie d'Alzheimer, les troubles apparentés et les troubles du comportement animés par le service de psychologie.

**Une famille présente dans l'assemblée salue le professionnalisme de Madame FENECH.**

**Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame JARNOUX pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service Ergothérapie.**

Dans le cadre de la continuité de l'Amélioration de la Qualité de Vie des Habitants, des Familles et du Personnel, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle intervient au sein de toutes les unités de vie et des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) selon un planning défini afin de proposer des actions de prévention des risques de chutes, des actions de prévention des escarres, des actions de réadaptation de la mobilité et des transferts etc. ...

Madame JARNOUX travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et en étroite collaboration avec les infirmiers et aides-soignants qui la sollicitent notamment quant aux Projets d'Accompagnement Personnalisés des Habitants.

Aussi, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle participe, en lien avec SIEL BLEU, aux activités de gymnastique douce organisées tous les lundis après-midi au sein de l'espace Vie Sociale et Animation. Pas moins de trente habitants participent à ces ateliers.

**Monsieur Le Vice-Président et les membres du Conseil de la Vie Sociale remercient les personnels paramédicaux pour leur professionnalisme et pour la présentation de leurs axes de travail prioritaires.**

## **6- RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE : ÉLECTIONS DES NOUVEAUX MEMBRES EN NOVEMBRE 2025**

**Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.**

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que les élections des nouveaux membres du Conseil de la Vie Sociale auront lieu tout au long du mois de novembre et informe que le matériel électoral a été transmis individuellement aux habitants et aux familles et proches.

Pour permettre aux électeurs de faire connaissance avec les candidats de chaque collège, leurs professions de foi sont affichées à l'accueil de l'établissement et seront également transmises à l'ensemble des familles et proches par courriel.

Monsieur Le Directeur présente les candidats aux élections du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU :

- Collège des Habitants :

- Madame BLANCHET Nicole, Logement B152 « Les Iris ».
- Madame CLAVERIE Georgette, Logement A246 « Les Œillets ».
- Madame DRENEAU Marie-France, Logement B257 « Les Dahlias ».
- Madame GRAS Odette, Logement A104 « Les Lys ».
- Madame GRASSIN Colette, Logement B296 « Les Dahlias ».
- Madame LOISEAU Madeleine, Logement A230 « Les Œillets ».
- Madame LORINO Micheline, Logement B264 « Les Dahlias ».
- Monsieur MERCIER Philippe, Logement 185 « Les Iris ».
- Madame ORIA Yvette, Logement B181 « Les Iris ».

- Collège des Familles :

- Monsieur BOISSAYE Daniel, époux de Madame BOISSAYE Joëlle, Habitante au sein du Logement B189.
- Monsieur FOULON Guy, petit-fils de Madame BOIVIN Marcelle, Habitante du Logement B058.

Deux urnes « collèges des habitants », et « collège des familles », ainsi que deux isoloirs sont mis à la disposition des électeurs à l'accueil de la Résidence DEBROU jusqu'au vendredi 21 novembre 2025. Monsieur Le Directeur précise que le service vie sociale et animation est à la disposition des habitants pour les accompagner dans la démarche de vote.

La séance de dépouillement des votes, ouverte aux habitants, aux familles et proches se tiendra le mardi 25 novembre 2025 à partir de 14h30 au sein de l'espace vie sociale et animation.

Monsieur le Directeur remercie les membres actuels du Conseil de la Vie Sociale, qui ont constitué un lien indéfectible entre les habitants, les familles et le personnel, apportant un soutien précieux par la qualité de leurs échanges et de leurs explications.

Il adresse des remerciements chaleureux à Monsieur BOISSAYE, Madame ROILAND et Madame DULONG pour leur implication tout au long de leur mandat.

De la même manière, il tient à saluer les habitants qui ont œuvré durant ces trois dernières années au sein du Conseil de la Vie Sociale et souhaite la bienvenue aux candidats pour la prochaine élection.

Monsieur Le Directeur ajoute que, comme le prévoit le Règlement Intérieur du Conseil de la Vie Sociale, les habitants, les proches et les familles souhaitant, en cours de mandat, participer et siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale ont la possibilité de le faire en intégrant le collège des membres qualifiées, selon certaines conditions.

## 7- CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021-2025 : BILAN DES OBJECTIFS 2024

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Le bilan des objectifs 2024 du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur présente le bilan des objectifs 2024 du CPOM 2021-2025 et souligne que l'ensemble des objectifs a été atteint.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le bilan des objectifs 2024 du CPOM 2021-2025.

*Avis n° 2025-016 : CPOM 2021-2025 : Bilan des Objectifs 2024 et Indicateurs CPOM 2024*

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 016.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	9

L'avis n°2025-016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**8- INDICATEURS CPOM 2024 DE LA RÉSIDENCE DEBROU**

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Les indicateurs CPOM 2024 (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2024) de la Résidence DEBROU ont été communiqués aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur présente les indicateurs CPOM 2024 de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'il a pris contact avec Madame La Directrice de l'ARS Centre-Val de Loire pour connaître l'orientation retenue par leurs services concernant la situation de la Résidence DEBROU à l'issue du CPOM actuel (2021-2025).

- maintien du CPOM actuel par voie d'avenant de prolongation ?
- ou mise en place d'un autre cadre contractuel transitoire ?
- la programmation de la coupe PATHOS et de la réévaluation de la grille GIR, normalement prévues lors du renouvellement du CPOM ou à mi-parcours, et qui conditionnent l'adaptation des dotations soins et dépendance ?

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur les indicateurs CPOM 2024 de la Résidence DEBROU.

*Avis n° 2025-016 : CPOM 2021-2025 : Bilan des Objectifs 2024 et Indicateurs CPOM 2024*

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 016.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	9

L'avis n°2025-016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 9- ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2026 (EPRD 2026)

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

- EPRD 2026 et ses annexes :
  - Annexe 1 : Cadre complet
  - Annexe 4 : Activité prévisionnelle
  - Annexe 5 : EPRD par section tarifaire
  - Annexe 6 : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérés : 165.00 ETP

L'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026 de la Résidence DEBROU a été transmis avec la convocation aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le rapport de présentation EPRD 2026.

### EPRD 2026 : HÉBERGEMENT PERMANENT ET TEMPORAIRE

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les propositions budgétaires par groupes et par sections tarifaires.

### TABLEAU PRÉVISIONNEL DES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS : 165,00 ETP

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le tableau des effectifs rémunérés.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur l'EPRD 2026.

### Avis n° 2025-017 : EPRD 2026

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 017.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	9

L'avis n°2025-017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- Prix de journée Hébergement Permanent et Hébergement Temporaire 2026

### PRIX DE JOURNÉE 2026 POUR L'HÉBERGEMENT PERMANENT

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le prix de journée 2026 pour l'hébergement permanent.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le prix de journée 2026 pour l'hébergement permanent.

Avis n° 2025-018 : EPRD 2026 – Prix de journée Hébergement Permanent

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 018.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	9

L'avis n°2025-018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

PRIX DE JOURNÉE 2025 POUR L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le prix de journée 2025 pour l'hébergement temporaire.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant au prix de journée 2025 pour l'hébergement temporaire.

Avis n° 2025-019 : EPRD 2026 – Prix de journée Hébergement Temporaire

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 019.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	9

L'avis n°2025-019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- Tarif des Prestations 2026

TARIFS DES PRESTATIONS 2026

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les tarifs des prestations pour l'année 2026.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur les tarifs des prestations 2026.

Avis n° 2025-020 : EPRD 2026 – Tarifs des prestations

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 020.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	9

L'avis n°2025-020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- Plan d'investissements 2026

## INVESTISSEMENTS

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le programme d'Investissements 2026.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant au programme d'Investissements 2026.

### Avis n° 2025-021 : EPRD 2026 – Programme d'investissements

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 021.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	9

L'avis n°2025-021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 10- PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2026

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe que le Comité Social d'Établissement, lors de sa séance du 15 octobre 2025, a approuvé à l'unanimité le plan de développement des compétences 2026.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de cette information.

## 11- CRÉATION D'UN COMPTE INSTAGRAM POUR LA RÉSIDENCE DEBROU

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la création d'un compte Instagram pour la Résidence DEBROU.

L'objectif principal de cette démarche est de renforcer le recrutement de personnel qualifié, en particulier d'aides-soignants (20 postes sont à pourvoir).

Il précise avoir fait appel à une community manager afin d'assurer la conception et la gestion du contenu publié sur cette nouvelle page Instagram.

Concernant l'ouverture du compte Instagram, Monsieur le Directeur indique avoir obtenu le préaccord de Madame AUGIS, Présidente du Conseil d'Administration. Ce préaccord a permis d'avancer sur le projet et de signer les documents nécessaires.

Monsieur le Vice-Président interroge Monsieur le Directeur sur les garanties liées à la sécurité du compte Instagram de l'établissement ?

Monsieur le Directeur rappelle que le droit à l'image sera strictement respecté. Il s'engage à retirer immédiatement toute vidéo ou tout contenu qui ne se conformerait pas à ces règles.

Il précise également qu'un bilan sera présenté dans un délai de six mois. Si les résultats obtenus en matière de recrutement de personnel qualifié — notamment des aides-soignants — ne sont

pas jugés satisfaisants, il s'engage à mettre fin à l'utilisation du compte Instagram de la Résidence.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la création d'un compte Instagram pour la Résidence DEBROU.

*Avis n° 2025-022 : Création d'un compte Instagram pour la Résidence DEBROU*

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 022.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	9

L'avis n°2025-022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 12- ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS DÉLIVRÉES PAR LA RÉSIDENCE DEBROU

- Présentation du rapport de visite d'évaluation

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que la qualité des prestations délivrées par la Résidence DEBROU a fait l'objet d'une évaluation par un organisme extérieur indépendant lors d'une visite, du mercredi 11 juin 2025 au vendredi 13 juin 2025.

La procédure d'évaluation a porté sur la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées. Les Habitants, Les Professionnels, La Gouvernance et le Conseil de la Vie Sociale ont été interrogés au moyen du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale avoir reçu le rapport de visite d'évaluation et en présente les grandes lignes.

Monsieur le Directeur indique être en désaccord avec ce rapport et précise qu'il a rédigé un projet de courrier, dont il donne lecture, à l'attention de Monsieur le Directeur Général de la Haute Autorité de Santé (HAS) afin de lui notifier officiellement son désaccord.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il a lu le rapport (170 pages !), qu'il est en accord complet avec l'analyse de Monsieur le Directeur, et que comme le fonctionnement du CVS a été évalué comme très satisfaisant, demande à Monsieur le Directeur que le Conseil de la Vie Sociale soit associé à ce courrier, se sentant de ce fait complètement légitime pour la défense de notre Résidence.

Monsieur Le Directeur répond par l'affirmative.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le projet de courrier à l'attention de Monsieur Le Directeur Général de la Haute Autorité de Santé (HAS), courrier auquel le Conseil de la Vie Sociale s'associe.

*Avis n° 2025-023 : Présentation du rapport d'évaluation externe - Juin 2025, élaboration du plan d'actions, projet institutionnel 2026-2030 et courrier d'étonnement à la HAS*

Il est procédé au vote de l'avis n° 2025 - 023.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale se prononcent de la manière suivante :

	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS	VOTES POUR
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	0	0	9

L'avis n°2025-023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**13- RECRUTEMENT DU DOCTEUR BOURGEAIS NADIA, MÉDECIN-CORDONNATEUR**

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale du départ à la retraite du Docteur SCHMITT Frédéric, Médecin coordonnateur, le 31 décembre 2025.

Afin d'assurer son remplacement, Monsieur Le Directeur informe du recrutement du Docteur BOURGEAIS Nadia au poste de médecin-coordonnateur.

Elle a pris ses fonctions le lundi 06 octobre 2025, dans le cadre d'une période de doublure aux côtés du Docteur Frédéric SCHMITT, jusqu'au mois de décembre, deux jours par semaine, selon un planning défini par note de service, n°2025-060.

Le Docteur BOURGEAIS, présente au sein de l'assemblée, se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale lui souhaitent la bienvenue.

**14- APPROCHE NON MÉDICAMENTEUSE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU**

- Présentation du planning des intervenants paramédicaux au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU au 1er septembre 2025

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le planning des intervenants paramédicaux au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU, actualisé à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Monsieur Le Directeur informe que ce planning permet de rendre compte de l'accompagnement dont bénéficient les habitants auprès des familles et des proches, et également auprès du personnel.

Ce planning est affiché directement au sein des unités de vie.

**15- VIE SOCIALE ET ANIMATION : JOURNÉE AU BORD DE LA MER LE MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025**

Ce point a été présenté précédemment au cours de la séance.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur remercient les membres du Conseil de la Vie Sociale pour leur collaboration et saluent les habitants, les familles et proches ayant assisté à la séance, puis clôturent la séance à 16H45.

La Représentante des Habitants



Y. ORIA

Le Vice-Président  
du Conseil de la Vie Sociale



D. BOISSAYE

Fait à Joué-lès-Tours le 16 octobre 2025